

GITELBART est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Cette association a pour objet **d'offrir aux patients une ressource spécialisée exclusivement dédiée (parmi les nombreuses maladies génétiques rénales), aux seuls syndromes de Gitelman et Bartter** par :

- 1° pôle de suivi des avancées de la recherche,
- 2° point de diffusion de l'information scientifique vulgarisée de manière pertinente,
- 3° passerelle entre chercheurs-praticiens et patients,
- 4° base d'informations pratiques aidant à bien appréhender et gérer les symptômes et les situations
- 5° réseau de support mutuel et d'écoute inter-patients visant à assumer les vécus du quotidien.

Les statuts de l'association, son règlement intérieur ainsi que le dernier PV de l'assemblée générale sont disponibles sur le site de l'association (www.gitelbart.fr).

Si vous souhaitez devenir membre de l'association, il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous et de le retourner accompagné du règlement intérieur de l'Association sur lequel sera mentionné « lu et approuvé », date et signature du membre à l'adresse : **contact@gitelbart**

Le trésorier de l'association vous communiquera ensuite l'adresse postale où envoyer le chèque d'adhésion :

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à

- 20 Euros / Adulte
- 10 Euros / Enfant jusqu'à 15ans (gratuit en dessous de 6 ans)

Aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif.

Avec le plaisir de vous compter bientôt parmi nous.

BULLETIN D'ADHESION GITELBART 2020

NOM : Prénom :

N° téléphone : Signature :

Adresse mail :

Désire adhérer à l'association GITELBART pour l'année 2020.

Ci-joint le montant de ma cotisation :

- par Chèque N° _____

Aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif.